

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

JEUDI, 15 JUILLET 1880

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
15 juillet 1880

LE MARQUIS DE PONTCALLEC

PAR RAOUL DE NAVRE.

(SUITE.)

L'échafaud, le glaive ne semblaient pas suffisants au président savoyard ; sa haine poursuivait au delà de la mort les quatre victimes mortes en lui pardonnant, il défendait que les "cloches baptisées", selon la belle expression bretonne, couvraient les fidèles à prier pour les martyrs de la cause nationale.

On avait recommencé à Paris les fêtes de l'Arsenal ; le "beau grenier de Secaux" recevait encore les mécontents du Palais-Royal, on y lisait encore les odes de Lagrange-Chancel ; mais il fallait défendre la prière et les chants de l'Eglise pour les victimes de la politique artificieuse de Mme du Maine.

Mais qu'importait la défense de M. Chateaucouff ? Ce fut la Bretagne tout entière qui porta le deuil de MM. de Pontcallec, du Comte de Talhouët et de Montlouis.

Peu de temps après ce lugubre drame, le révérend père Nicolas, fidèle à la promesse faite à son pénitent d'informer Mme de Talhouët de tout ce qui s'était passé le mardi de la semaine sainte de 1720, lui envoya la *Relation fidèle* à laquelle nous avons emprunté tous les détails de cette nuit de sang, de larmes et de deuil.

La réponse de la jeune veuve au poëme est empreinte d'un sentiment de douleur si vraie, d'une foi chrétienne si admirable, que cette page intime, d'une éloquence désolée, semble indispensable pour compléter l'étude du caractère des hommes qui peut-être se trompaient dans le but proposé, mais dont la conscience resta pure de toute faute :

"Mon cher époux n'est donc plus, mon très-révérend père, et j'ai été privée de recevoir ses derniers soupirs !... Oh ! mon père, que ce calice est rude et amer pour moi, et que mon cœur en est pénétré ! Je perd le plus aimable et le meilleur époux qui ait jamais été, et cela par ma faute. Je fus trompée, trompée, mon cher père, par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parole qu'il m'avait donnée que c'était un sûr moyen pour obtenir sa grâce. Il suivit aveuglément tous mes désirs, et, par malheur, le plus insupportable pour moi, c'est son amour et le mien qui nous a perdus ! Quels étaient ses sentiments à cet égard ô mon très-cher père ? Que vous a-t-il dit des quatre pauvres orphelins qu'il m'a laissés avec un bien qui ne va pas à deux cents livres, pas même à cent livre de rente ? Mandez-moi, je vous prie, par la sainte passion de notre sauveur, tous ses sentiments et tout ce qu'il vous a dit à mon sujet. Que j'apprends qu'il m'ait fait quelque injustice pour le malheureux avis que je lui ai donné ! Je vous prie, mon cher père, puisque vous êtes celui de mon cher époux, mandez-moi tout ce qu'il vous a dit de moi et de nos très-chers enfants ; dites-moi encore si vous êtes persuadé que son âme généreuse et noble ait trouvé grâce auprès de Dieu. Mon amour et mon cœur sont avec lui, mon père, et ce sera la dernière mort qui me donnera de l'attache à Dieu. "Quel spectacle, mon très-cher père, d'une femme qui n'a pas encore vingt-quatre ans ! La voir perdre son cher époux qu'elle aimait d'une pas-

tion qui tenait de l'idolâtrie, de le voir périr innocent d'un crime imputé, et périr d'une main si criminelle et si barbare, et me laisser quatre petits enfants, dont l'aîné à cinq ans ! Voilà l'état pitoyable où je suis réduite moi-même ! Heureuse, hélas ! s'il ne m'avait jamais connu ! Encore une fois, mon père, qui vous n'avez dit, et croyez vous pouvoir m'assurer qu'il soit devant le Seigneur ? Que n'avez-vous été assez heureuse pour mourir le même jour, et de la même mort que lui ! Si vous voulez suivre mon avis, vous emploirez l'argent qu'il a donné à dire des messes ; je crois que son âme sera plus soulagée que si vous faisiez plusieurs services. Ne pouvez-vous point, ô mon père, m'obtenir du Seigneur de voir et de parler à mon cher Talhouët ? O mon père, si la compassion à quelque place dans votre cœur obtenez moi cette grâce, et veillez vous souvenir dans toutes vos prières de la plus malheureuse et la plus désolée femme qui fut au monde. Je recevrai de vous avec joie la consolation que vous voudrez bien me donner ; vous m'êtes cher, puisque vous regrettes les derniers soupirs de mon cher époux.

"DE TALHOUËT-LE-MOYNE."

Cette page si chrétienne et si touchante n'éclaircit-elle pas, ainsi que toutes les recherches de l'histoire, sur le caractère et les vertus de M. de Talhouët et de ses amis ?

XVIII

LA BALLADE DE GILDAS

A l'hiver succédait le printemps, un printemps radieux, faisant éclore les primérères le long des fossés, étoilant l'aupépine de ses fleurs teintées de rose, cachant les violettes sous les touffes d'herbes, mettant un bouquet de feuilles vertes à la place des bourgeons gommeux, et courbant tout à tour la cime des arbres et le brin d'herbe au souffle d'une brise caressante, embaumée par les arômes des forêts et des prés.

Et cependant le printemps de l'année 1720 semblait lugubre aux habitants de la Bretagne ; dans les châteaux, la noblesse portait le deuil ; dans les chaumières, un lambeau d'étoffe noire couvrait le sommet des ruches d'abeilles, et les ailes des moulins à vent indiquaient dans chaque paroisse la sombre douleur à laquelle le pays tout entier restait en proie.

On ne voyait plus de dragons rouges dans la campagne ; après le sinistre drame de Nantes et l'exécution en effigie de cent cinquante gentilshommes condamnés par contumace, le calme semblait renaître ; mais ce prétendu calme restait au fond une écrasante stupeur. Comment dans le pays de Berné, de Bice, de Lignol, aurait-on pu oublier, puis retrouver la joie, quand chaque jour, chaque heure rappelait le souvenir du marquis de Pontcallec ? Le château de Porte-Neuve s'éroulait pierre à pierre sous le pic des démolisseurs ; ne fallait-il point, d'après la teneur du jugement, que l'on pût semer du sel sur l'emplacement occupé jadis par les fortes murailles, les hautes tourelles, les salles immenses dans lesquelles bruissaient les armures ? Tandis que les murs croulaient dans les fossés qu'ils devaient combler la hache des bûcherons coupait les grands arbres, la forêt à son tour allait disparaître ; les grands bois s'effaçaient, comme la tête du maître avait roulé sous le glaive de la justice.

Vers la chute du jour, quand le labour achevé leur laissait quelques instants de repos, il n'était pas rare de voir arriver, des fermes, des maisons, des cabanes avoisinantes, des hommes graves et muets, des femmes ti-

rant en silence le lin ou le chanvre qui chargeait leur quenouille.

Tous se rangeaient sur les bords de l'étang, et, sans parler, suivaient d'un regard morne la démolition du château et l'abattage d'un grand bois.

Alors les mendiants traînant pesamment leurs infirmités et leur vieillesse pensaient :

— Où trouverons-nous du pain, si l'on détruit les châteaux des nobles et si l'on fouche les jeunes têtes dans les grandes familles de Bretagne ?

Nul n'insultait les bûcherons et les démolisseurs, mais les portes se fermaient devant eux, comme elles se fussent closes devant les aides du bourreau. C'étaient des gens étrangers, appelés de loin pour accomplir cette besogne. Ils sentaient avec une sorte de honte la réprobation dont ils étaient l'objet ; mais leur pain dépendait de leur labeur, et ils poursuivaient leur tâche. Un jour elle s'acheva sur l'emplacement du manoir de Pontcallec ; il ne resta plus que trois ou quatre gargouilles gigantesques couchées dans l'herbe comme des animaux antédiluviens.

Les muflés des lions gardaient une expression farouche ; les ailes des dragons palpaient sous les rayons du soleil ; les salamandres tendaient le cou, tandis que des sapajous monstrueux répétaient d'étranges grimaces dont paraissaient s'effrayer des nains grotesques. En face de cet emplacement vide, la forêt déshonorée présentait à hauteur d'homme les troncs saignants des chênes séculaires, et des nées d'oiseaux dépossédés de leurs nids et de leur dôme verdoyant passaient en poussant des cris de détresse au-dessus de l'étang réfléchissant un ciel brumeux dans ses eaux transparentes. Le soir l'aspect de ce lieu changeait complètement d'aspect. Les tronçons des grands arbres semblaient autant de fantômes, et les débris de sculpture paraissaient subitement reprendre vie. Il n'était pas rare alors de voir s'avancer lentement des hommes, des femmes, des enfants accomplissant aux ruines de Pontcallec une sorte de pèlerinage. Dès qu'ils se trouvaient en nombre, le plus âgé faisait le signe de la croix ; la foule se prosternait dans l'herbe, et toutes les lèvres murmuraient les prières des morts.

On était sûr de rencontrer chaque soir le comte de Kerglas et sa fille sur les bords de l'étang.

La jeune veuve avait gardé ses vêtements blancs ; elle portait son deuil comme le faisaient jadis les reines de France ; et rien n'était plus attendrissant que de voir cette virginale parure mêlée à l'expression d'une inconsolable douleur. Un voile cachait les cheveux blonds de Génofa, et sur sa poitrine brillait un crucifix d'argent. Elle ne ressemblait plus à une jeune druidesse des Gaulles, mais à une fille du Seigneur vouée au service des souffrants et des pauvres.

Tout le jour, tandis que le comte de Kerglas conduisait *Arthus* et *Mertin* au labour, Génofa parcourait la campagne, entrant dans les chaumières, distribuant des secours prodiguant ses consolations et demandant en retour des prières pour l'âme du marquis de Pontcallec. Elle ne se plaignait jamais, elle ne versait même pas de larmes ; la sérénité de l'espérance reposait sur son beau front pâle. De temps en temps elle se rendait au moulin de Gildas et s'enfermait avec Epine-Blanche, la seule créature avec laquelle la jeune femme laissait parler ses regrets. Elle savait bien que son père l'écouterait avec bonté, mais elle devinait que Spenn-Gwen la comprenait davantage. Sans que l'humble fille l'avouât, elle avait souffert dans le mystère de son cœur ; et Génofa ne l'ignorait point, Epine-Blanche pleurait souvent.

TABLEAU DE LA MARÉE

	Marée haute à Québec.	
	matin	soir
Lundi, 12 juillet.	9.14	9.37
Mardi, 13 " "	9.50	10.08
Mercredi, 14 " "	10.28	10.43
Jeudi, 15 " "	11.11	11.36
Vendredi 16 " "	12.01	12.28
Samedi, 17 " "	12.59	1.36
Dimanche 18 " "	2.16	2.55

N.-B. Le courant continu de monter 15 minutes après marée haute.

Phase de la lune.

Nouvelle Lune, jeudi le 15 juillet à 1.31 hrs. a. m.



Chemin de fer Intercolonial.

ARRANGEMENT

POUR LA

Saison d'Été 1880

A PARTIR DE

LUNDI, LE 14 DE JUIN

et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, comme suit :

Départ.	Temps du C. de F.	Temps de Québec.
Express de Halifax et St. Jean.....	7.30 a.m.	7.15 a.m.
Train d'accommodation et malle.....	11.30 "	11.15 "
Train de Fret.....	7.40 p.m.	7.25 a.m.

Arrivée.

Express de Halifax et St. Jean.....	8.50 p.m.	8.35 p.m.
Train d'accommodation et malle.....	6.00 "	5.45 "
Train de Fret.....	5.15 a.m.	5.00 a.m.

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef

Bureau du Chemin de Fer.

Moncton, 10 juin 1880.

AVIS

Toutes personnes endettées envers la succession de feu Ls Bégin N. P. sont priées de payer sous un mois à son frère Désire Bégin sans qu'elles seront poursuivies sans autre avis et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi priées de remettre leur compte entre les mains des sous-signés sous le même délai.

DESIRÉ BÉGIN,

C. W. CARRIÈRE,

Exécut.-Testamentaires.

30 juin 1880

CHEMIN DE FER DU
Pacifique Canadien.Soumissions pour matériel
roulant.

La date pour recevoir LES SOUMISSIONS pour le matériel roulant du chemin de fer du Pacifique, s'étendant à quatre ans, est remis au 2 août prochain. Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Départ des Chemins de Fer et Canaux.
Ottawa, 23 juin, 1880.

F. X. Lepage

34, RUE de la COURONNE

ST. ROCH, QUEBEC.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public de la ville et de la campagne qu'outre les améliorations qu'il a introduit dans son magasin, il vient de compléter son assortiment de printemps qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du choix et qualité. Quant aux prix il se flatte de pouvoir faire compétition avec n'importe quelle maison de cette ville, et l'on pourra s'en assurer en nous faisant une visite.

Nous offrons en vente des Coton Jaune, Shirting, Coton des Indes, Coton à Drap, Indiennes Américaines et Anglaises, Coupons d'Indiennes, Cotons de toutes sortes, Tweeds Canadiens, Anglais et E-ossais, Casimir noir tout laine, Casimir noir Union, Casimir de soie.

Drap de toutes sortes, de tout prix et qualité. Ce dernier article est une spécialité de la maison.

Alpacas noir et couleurs ; Cobourgs et Paramattas.

Assortiment complet d'articles de deuil.

300 pièces de Tweeds Ecossois nouvellement reçus, Tweeds tout laine depuis 60 cts. jusqu'à \$2.00 la verge.

10 caisses de Chapeaux en feutre des plus nouveaux pour hommes.

Une visite est sollicitée.

20 avril 1880.

Remède Spécifique de Gray !

Le GRAND remède au TRADE MARK. Une guérison infailible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, im.

puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses ; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, dérépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY

Toronto, Ontario, Canada

En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, Lévis et à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous faudra maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.

24 nov 1879.

Labadie & Rheume

Marchands en général

Ancienne place de M. N. Brelauve

MARCHÉ LAUZON, LEVIS.

Toujours en mains : Effets d'épicerie de toutes sortes, Fleur, Thé, Café, Biscuits, etc., Bourre, Poissons de toutes sortes, etc., Légumes toujours frais, etc.

Les effets seront de première qualité. Vous serez toujours servis promptement et avec politesse.

Une visite est respectueusement sollicitée.

LABADIE & RHEAUME.

Lévis, 5 mai.

J. E. ROY
NOTAIRE

Bureau de LEON ROY, Notaire

No. 4, RUE WOLFE, LEVIS

4 juin 1880

AFFAIRE PRENTICE

Depuis plusieurs semaines le comité chargé d'entendre la preuve dans cette affaire n'a cessé de siéger, et le croirait-on, c'est encore M. Prentice qui est sur la sellette, débitant son témoignage comme la Sibylle débitait ses oracles.

Abandonné de son ami M. Irvine, il ne lui reste plus même la compagnie de M. Marchand, qui, au début, l'avait pris sous sa protection. Sans guide, sans appui, sans espérance, M. Prentice cherche à reculer autant que possible le dénouement de la pièce en prolongeant chacun des actes qui la composent; mais en attendant il souffre martyr, et les premiers chrétiens sur le gril ne subissaient pas plus de douleurs physiques que cet honnête courtier endure de tortures morales.

D'accusateur il est devenu l'accusé, et les accusations sortent de sa propre bouche. La confusion s'est emparé de ses souvenirs, les dates et les faits se confondent dans sa mémoire, et l'objet principal du procès, M. Chapleau n'est plus en cause.

M. Prentice doit s'apercevoir qu'il a été la dupe, de son aviseur légal qui espérait monter ce petit scandale.

Mais en attendant le pays paie, et la province en définitive aura à supporter les frais occasionnés par cette farce parlementaire.

C'est le magnifique privilège de nos législateurs de jeter au feu des sommes énormes en criant à l'économie.

M. Prentice est bien coupable, sans doute, de s'être fait le dénonciateur de certains faits qui se détruisent par eux-mêmes; mais que penser de ses deux amis qui ont le soin d'opérer leur retraite au plus fort du danger? Cependant l'opinion publique saura bien les suivre pas à pas dans leurs démarches tortueuses, et, désormais le nom de M. Prentice sera inséparable de ceux de MM. Irvine et Marchand.

Le bill du Crédit Foncier a subi sa troisième lecture hier après-midi au Conseil Législatif.

DEMANDE DE MAGISTRAT

Deux détenus pour incendiat sont en ce moment logés à la prison de Sorel. On voulait hier faire leur examen; malheureusement pas de juges de paix; un seul a été assez complaisant d'ajourner la cause à jeudi, espérant que le gouvernement ferait droit à la requête des citoyens demandant un magistrat. Il y a près de 25 témoins dans la cause. Quel est le magistrat non salarié qui voudrait se vouer à une telle besogne.

Le public est toujours dans l'attente des magistrats dont on l'a si injustement privé. Nous ne voulons pas faire au gouvernement actuel l'injure de croire qu'il prolongera plus longtemps cet état pénible dans lequel ses prédécesseurs ont jeté le public; mais nous croyons que l'on se hâte un peu lentement de rendre justice et à se conformer au désir général. L'on devrait au moins rendre ces fonctionnaires aux localités où leurs services sont indispensables.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

Séance du 14 juillet.

L'Orateur prend son siège 3 hrs. p. m.

L'hon. M. ROBERTSON propose qu'il soit autorisé de dépenser à part de l'appropriation voté par la chambre pour le service public, une somme n'excédant pas \$100,000 avant que le bill des subsides soit passé. Il n'aime pas à faire signer des mandats spéciaux par le Lieutenant-Gouverneur, mais dans le cas suivant il se croit obligé de le faire. La cour criminelle siège à Aymer, il y a plus de 100 témoins et pas d'argent pour les payer.

M. LANGELIER croit que le Trésorier peut prendre l'autorité de dépenser cet argent sans cette motion.

M. CHURCH est aussi d'avis que la manière de procéder n'est pas régulière, mais elle est parfaitement régulière du moment que la chambre a donné son assentiment, sous les circonstances actuelles, il est difficile d'en agir autrement.

La motion est adoptée. La chambre se forme en comité des voies et moyens et adopte une résolution sur laquelle le bill des subsides est basé.

Le bill est introduit et lu une première fois.

Les débats sur la seconde lecture du bill concernant les mines sont continués.

L'hon. M. IRVINE critique les sections de 13 à 16 lesquelles, dit-il, ont été introduites pour régler les difficultés survenues par la patente de DeLery, qui enfreignent les droits privés. Il croit que ces difficultés pourront être réglées autrement qu'elles sont énoncées dans ces résolutions et il espère que le gouvernement s'empresse de le faire.

M. SAWYER fait quelques suggestions qui paraissent rencontrer les vues de l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne.

Il termine en félicitant l'hon. ministre sur son succès et espère qu'il consentira à faire adopter en comité les amendements suggérés.

Il est six heures et la séance est levée.

SEANCE DU SOIR.

La chambre se forme en comité, et adopte les bills suivants qui sont lus une troisième fois et passés.

Pour autoriser Dame Marie Anne Claire Symes, marquise de Bassano, de vendre certains immeubles légués par son père, feu G. B. Symes.

Pour incorporer la compagnie de chauffage de Montréal.

Pour autoriser les clercs paroissiens au catéchiste de St. Viateur à hypothéquer certaines propriétés.

Pour ratifier tous les droits, pouvoirs, privilèges de la Société de Construction de St. Jacques.

Pour incorporer l'institution appelée Asile des servantes Catholiques de Montréal.

Pour changer le nom du collège de Manoir en celui de Petit-Séminaire de Ste. Marie de Manoir et pour d'autres fins.

Sur le bill pour incorporer la compagnie de la rivière St. Laurent et du tunnel.

M. Nelson propose qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de biffer les sections 16, 18, 19 et 20.

La motion est perdue et le bill est lu une troisième fois et passé.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de St. Jean à Sorel et la Compagnie des mines coloniales sont aussi lus une troisième fois et passés.

L'hon. M. JOLY termine les débats sur le bill concernant les mines. Il croit qu'un compromis peut-être effectuer avec les capitalistes composant la compagnie des mines d'or de DeLery et que leurs droits seraient respectés.

M. LANGELIER. Le bill soumis devant la chambre est très-volumineux; il contient plusieurs clauses qui ne sont que la consolidation des anciennes lois de la province. Cependant je regrette qu'il y ait des omissions. Je vois dans la troisième clause, que dorénavant aucune réserve des droits miniers ne sera faite dans la concession des terres publiques.

Il est admis dans tous les pays où les lois minières sont bonnes, que lorsqu'on concède des terres pour des fins d'agriculture, l'acquéreur ne doit avoir la possession que de la surface du sol et aucun droit sur les minéraux qui peuvent se trouver sur sa terre.

De plus, il devrait y avoir une réserve du droit d'exploiter les mines, à condition de payer le dommage fait à la surface du sol.

Ce sont là les deux clauses qui devraient se trouver dans une bonne loi minière.

D'après ce bill, ceux qui ont, jusqu'à présent, acheté des terres de la Couronne étaient, suivant la loi existante, propriétaires des droits miniers, du moins quant à ce qui concerne les minéraux inférieurs.

Dans plusieurs cas, ils ont vendu ces droits à d'autres. J'ai rencontré ce matin, un homme qui a acheté le printemps dernier des terrains miniers pour la somme de \$15,000.

Maintenant avec cette loi, il devra payer \$1.75 de plus par acre. Il est

évident que le Commissaire des Terres, en faisant certaines clauses, avait en vue la patente DeLery.

Il admet l'existence et la validité de la patente. Mais il dit qu'il va en déposséder les possesseurs dans l'intérêt public. Très-bien, mais, suivant tout principe de justice, il devrait leur payer une indemnité. Il se propose de leur donner 2 1/2 par cent des produits des mines couvertes par la patente. C'est la première fois que j'entends parler d'une indemnité de seulement 2 1/2 par cent des droits expropriés.

L'hon. M. FLYNN regrette que le député de Portneuf ait parlé si longtemps sur la question sans l'avoir comprise. Le député de Mégantic, lui non plus, n'avait pas compris. Il eut été étrange que M. Irvine eut pris une autre attitude que celle qu'il a prise. C'est avec fausseté que le député de Mégantic a dit que les mines de cuivre étaient affectées par le bill. Excepté là où elles sont réservées, les propriétaires des terres sont propriétaires des mines, mais à l'avenir tous les matériaux inférieurs seront réservés par la Couronne. Le bill n'a pas un effet rétroactif et n'affecte pas les arrangements déjà faits.

Le principe général du bill est que toute personne peut demander une licence, ensuite elle doit obtenir la permission des propriétaires du terrain qui ont droit à une indemnité. Il est bon d'être franc, et je dirai franchement que le gouvernement avait en vue la patente DeLery. La famille DeLery, non-seulement est propriétaire du terrain mais aussi possesseur des droits miniers. Les droits accordés par les censitaires ont été disputés par la compagnie, et conséquemment il y a eu conflit et les capitalistes des États-Unis ont craint de placer leur argent dans les mines.

Le gouvernement maintenant dit: Vous n'avez pas besoin de demander de permission aux propriétaires des droits miniers, tout ce que vous avez à faire est de payer 2 1/2 pour cent. L'état actuel des choses a donné matière à procès. Les parties représentant les censitaires ont pris une action devant l'Inspecteur des mines contre ceux qui n'ont pas obtenu la permission de la part des possesseurs des droits miniers.

Il nie avoir donné instruction à l'inspecteur des mines de ne plus entendre de procès, mais il a écrit à cet officier qu'il n'était pas un juge de la cour Supérieure pour décider des questions de titre de propriété. Il a donné cette instruction en vertu de la loi qui a rapport à cette question, et les Procureurs-Généraux, dit-il, depuis 1864, sont allés bien plus loin que lui à ce sujet.

Il lit une lettre de M. Langelier, lorsqu'il était Commissaire des Terres pour prouver qu'il avait ordonné à l'Inspecteur de ne pas reconnaître la validité des titres DeLery. Il demande au député de Lotbinière qu'il voit sourire, comment il peut concilier cette décision de son ex-collègue avec celle qu'il avait récemment donnée lui-même, relativement à la permission qu'il fallait obtenir de la famille DeLery. En 1878, le député de Portneuf avait donné des instructions qui ne sont pas en harmonie avec la loi donnée par M. Joly, et quelques mois après, les mots qui ordonnaient aux mineurs d'obtenir la permission de la part de la compagnie DeLery, étaient retranchés. Il n'a pas suivi l'exemple de son prédécesseur à ce sujet. Je pourrais démontrer, dit-il, qu'aucune parole prononcée par le député de Mégantic, n'était vraie. Il continue à prouver que la clause à laquelle on s'opposait n'affecterait que la patente DeLery. Depuis 1864 jusqu'à 1868, la validité des lettres patentes de la compagnie DeLery n'a jamais été reconnue, et il avait une nouvelle preuve de ce fait dans la formule de licence qui existait depuis 1864 à 1868, et qui exigeait de la part des mineurs, la permission seulement des propriétaires des droits miniers. La Législation de 1868 n'avait aucun autre objet que de reconnaître les lettres patentes en enlevant les mots "de la terre" ce qui laissait les propriétaires des droits miniers.

Il croit que l'on a fait d'autres concessions des droits miniers dans le district de St. François aussi bien que dans celui de la Chaudière.

Une autre preuve que les lettres patentes de la compagnie DeLery n'avaient pas été reconnues, c'est que la compagnie demande aujourd'hui la reconnaissance de ses lettres patentes. Il répond ensuite à quelques autres objections de M. Langelier et lui prouve que, comme presque toujours, il parle à tort et à travers, sans s'appuyer sur rien de bien fondé. La chambre s'ajourne à 12.45 hrs. a. m.

AFFAIRE PRENTICE

M. Chapleau demande à M. Prentice s'il n'est pas vrai que le témoin était allé à Longueuil le jour qu'il reçut le télégramme du 16 décembre 1879, mentionnant que le gouvernement pouvait effectuer l'emprunt ailleurs, dans le dessein de rencontrer M. Dansereau à qui il fit part de son désappointement et auquel il demanda d'écrire à M. Chapleau.

Le témoin répond qu'il est allé à Longueuil pour faire déchiffrer le télégramme et peut avoir demandé à M. Dansereau d'écrire ce télégramme qui fut déchiffré par M. Dansereau, de sa propre main.

Il dit qu'avant de faire parvenir le mémoire de M. Hague à M. Chapleau, il le montra à M. Dansereau et lui dit qu'il attachait beaucoup d'importance à cet objet.

Il dit qu'il avait proposé à M. Sénécal de le rembourser sur la commission de l'emprunt du gouvernement. Qu'avez-vous dit à M. Sénécal lorsque vous avez été laissé seul avec lui.

Je lui dit que je lui devais beaucoup de reconnaissance pour lui avoir fourni l'occasion d'effectuer l'emprunt à un taux d'intérêt aussi bas, et il me dit que si M. Chapleau voulait \$2,000, il pourrait les avoir.

Le témoin lui dit qu'il lui remettrait cela sur sa commission. Alors M. Sénécal lui répliqua: Peu importe, je pourrai me rembourser d'une autre manière. Ceci se passait au milieu de décembre.

M. Chapleau lui demande s'il ne se rappelle pas l'avoir vu à Montréal le 27 décembre au sujet de la lettre qu'il lui avait envoyée à Sherbrooke.

Le témoin répond: Si vous étiez à Montréal à cette époque, je pense bien vous avoir vu, je tombai malade le jour de Noël et je ne sortis pas pendant plusieurs jours.

Ne vous a-t-il pas dit le 27 décembre que j'étais descendu de Sherbrooke exprès pour vous dire que si vous étiez sérieux dans votre lettre, je ne voulais plus avoir aucune affaire avec vous.

Je n'ai jamais entendu cela avant aujourd'hui, M. Chapleau n'a jamais dit qu'il n'accepterait pas l'argent, et qu'il pouvait en avoir ailleurs au contraire M. Chapleau me paraissait très heureux d'obtenir de l'argent à aucun prix et me demanda de préparer la lettre au sujet du chemin de fer, me disant qu'il la signerait.

Je n'ai pas préparé cette lettre, je m'adressai à un avocat, un de vos amis, M. Davidson, après l'emprunt.

M. Chapleau.—Ne m'avez-vous pas demandé de ne pas vous abandonner, et dit que vous aviez effectué l'emprunt sans autre intérêt?

Le témoin.—Cela n'est pas vrai.

M. Chapleau.—Ne m'avez-vous pas dit que si je voulais aller immédiatement à la banque du peuple, je trouverais qu'il n'y avait rien de caché?

Non.

N'avez-vous pas dit que si le gouvernement voulait accepter l'emprunt comme il était, vous feriez tout en votre pouvoir pour nous obtenir le contrôle de la chartre de Toronto et Ottawa, laquelle était entièrement entre vos mains?

L'un n'avait aucun rapport avec l'autre, et je n'ai jamais mentionné la chartre en rapport avec la banque du Peuple.

N'avez-vous pas prié M. Dansereau et M. Deceles d'intercéder pour vous auprès de moi au sujet du chemin de Toronto et Ottawa?

Je leur ai souvent demandé de m'obtenir une lettre d'autorisation, qu'il est prêt à produire.

Le témoin dit qu'il s'est toujours cru autorisé à faire l'emprunt.

M. Chapleau.—Lorsque vous avez dit que M. Dansereau vous avait demandé les deux tiers de votre commission que vous pensez être de un par cent, et que vous lui avez offert la moitié avec l'espérance de partager dans la commission, a-t-il accepté?

Je ne lui ai pas offert, il me l'a demandé.

N'êtes-vous pas allé chez M. Dansereau pour le prier d'intervenir et d'empêcher l'emprunt français?

Non.

Je n'ai jamais été intéressé à l'emprunt français, et j'ai souvent dit que je ne pensais pas que l'on pourrait avoir de l'argent à Paris.

Le comité s'ajourne.

RELIGIEUX

On annonce que le pape va dresser un bréviaire aux évêques catholiques d'Angleterre pour les aider du zèle qu'ils déploient dans l'exercice de leur mission, et du succès dont il est couronné. En effet, les conversions ont été bien plus nombreuses parmi les ritualistes, dans le cours de ces dernières années, qu'on ne le supposait généralement. On cite quatre églises (1 à Leeds, 1 à Brighton et 2 à Londres) qui, à elles seules, ont fait passer vingt-trois ministres anglicans dans les rangs du clergé catholique.

JOURNALISME

On nous informe qu'un capital de \$50,000 a été souscrit pour continuer la publication du journal *La Minerne* de Montréal et que M. J. N. A. Provancher de Manitoba actuellement à Québec, en sera le rédacteur en chef, et M. W. E. Blumhart ci-devant propriétaire du *Canadian* sera nommé directeur-gérant de ce grand établissement.

PIQUE NIQUE ANNUEL DU CLUB DE RAQUETTES DE LEVIS

Ce pique-nique s'est fait hier avec tout le succès que l'on pouvait espérer; le temps était, on ne peut plus, favorable et tous étaient bien disposés, aussi personne n'est revenu qui n'ait été enchanté de cette promenade.

Comme nous le disions hier, deux trains ont transporté les conviés au lieu du rendez-vous qui était le Sault de la Chaudière; le premier est parti à 9.45 heures, le second à 11.15 hrs.

Aucun endroit n'est plus convenable pour un pique-nique.

Le corps de musique "Emerald Independent Band" sous l'habile direction de M. J. McKernan, qui était chargé de la partie musicale s'est acquitté de sa tâche avec la plus grande succès.

Lorsque tout le monde a été rendu, on a commencé par visiter la chute et les alentours, puis chacun chanta sa chanson, fit son discours, etc. On remarquait parmi les invités un grand nombre de personnes des plus distinguées: l'hon. J. G. Blanchet, M. Gregory, agent du Grand Tronc, M. Robb, surintendant des locomotives, M. Pierce, agent d'émigration pour la Province d'Ontario, L. Hamel, A. Marquette, etc.

Il y avait aussi un nombre considérable de dames de cette ville.

A trois heures le dîner fut servi; c'était dans les bâtisses de la jonction de la chaudière tenues par M. Dion. Il y avait près de cent personnes à table et le menu était aussi complet et aussi délicat qu'il était possible de le désirer. Certainement cela fait beaucoup d'honneur à M. Dion qui avait préparé ce dîner et qui ne pouvait pas mieux réussir.

Plusieurs toasts furent présentés aux quels répondirent l'hon. J. G. Blanchet, M. A. Gregory, F. B. Howard, etc.

Les bâtisses, très-spacieuses offrent tout le confort nécessaire et, il faut le dire, elles sont tenues sur un pied qui denote le talent et le soin de ceux qui en sont chargés. Les salles sont magnifiques.

Nous avons pu voir l'immense bâtisse destinée à transporter le fret des chars du Grand Tronc dans celles de l'Intercolonial.

M. Laverdière disons-le en passant, qui est préposé à la surveillance de cette bâtisse ainsi qu'un grand nombre d'employés de Lévis s'acquittent très-bien de leur tâche.

Après avoir passé toute l'après-midi à s'amuser, il fallut songer au retour.

Un convoi transporta une partie des excursionnistes vers 5.30 heures, et les autres revinrent par un autre convoi spécial.

Inutile de dire que tout le monde a été très-satisfait et tout a fait enchanté du pique-nique; les organisateurs, ont reçu leurs invités avec toute la courtoisie et la politesse qui les caractérisent.

M. Gregory le président honoraire du club, M. L. Hamel président et M. J. McKenna secrétaire, ont droit aux félicitations ainsi qu'aux remerciements de tous, car ils se sont admirablement bien acquités de leur tâche et ont donné satisfaction à tout le monde.

LA MUSE POPULAIRE.

Nous accusons réception de la troisième livraison de la Muse populaire. Cette excellente publication qui est déjà en vogue et qui est connue de tous est certainement la meilleure dans ce genre, qui ait jamais été donnée au public.

Tout le monde a été satisfait des deux premières livraisons et le troisième qui vient de paraître, très certainement, ne le cède en rien aux autres pour le choix et la variété des chansons qui s'y trouvent.

Elle contient un nombre considérable de chansonnettes des mieux choisies, et plusieurs chansons comiques pleines de traits d'esprit.

Tous les amateurs de chant doivent se hâter de se la procurer, car jamais ils ne rencontreront un aussi bon recueil de chansons, à un prix aussi modéré.

La Muse populaire se vend chez tous les libraires et au No. 468 rue St. Denis, Montréal.

Ne remettez pas à M. Filiatreault pour l'envoi d'un exemplaire.

TELEGRAPHIE.

FRANCE

Paris, 14 juillet.

140 jésuites se sont fixés à Murcie, Espagne.

Au séant, hier, M. Magnin, ministre des finances, a mentionné que le trésor pourrait, pendant l'année courante, racheter pour 167 millions de francs de bons du Trésor, malgré la perte de 253 millions de francs pour taxe en conséquence de la réduction de taxe sur le vin et le sucre. Il s'attend à ce que les revenus de l'année excéderont de 20 par cent les estimés.

Un correspondant du Caire annonce que, sur les instances des pouvoirs européens, le gouvernement égyptien a demandé au consul général des Etats-Unis, une réponse catégorique à la question de savoir si les Etats-Unis donneront leur adhésion à la commission nommée pour la liquidation.

La même demande a aussi été adressée à la Russie, vu que les Etats-Unis et la Russie sont les deux seules Puissances qui n'aient pas encore reconnu la commission.

Le consul général a télégraphié à Washington pour demander des instructions. La réponse est attendue avec anxiété.

St Jean N B

13 Juillet.

L'incendie qui sévit dans le bois le long du chemin de fer New-Brunswick et Canada a mis en péril, samedi dernier les trains qui circulaient sur cette voie. L'un d'eux a déraillé près de la jonction McAdam, et ce n'est qu'avec difficulté qu'il a pu se tirer de cette impasse. Pendant quelques instants, on a cru que les flammes allaient le consumer.

Montreal.

14 juillet.

Une nouvelle manufacture de tabac a fait application pour obtenir une charte. Il y a déjà six fabriques de tabac en opération, en cette ville, et qui emploient plus de 1,200 personnes.

Une femme, dont le nom n'est pas connu, est morte subitement sur la rue, aujourd'hui.

Michael Moore, a été condamné à 2 mois de prison, pour assaut brutal sur son vieux père.

Pendant une excursion de Belleville à Québec, sur le vapeur "Alexander," lundi, Melle Mary Potter est tombée à l'eau et s'est noyée, à quelque distance de Kingston. Son frère, M. D. Potter, de cette ville, l'attendait au quai, lorsqu'on lui a annoncé la pénible nouvelle.

Une canadienne française est tombée morte dans la rue St. Laurent, au coin de l'avenue de Mont-Royal, au village St. Jean-Baptiste, ce matin.

Plusieurs médecins de Québec et des environs sont arrivés en cette ville, ces jours-ci, pour assister à la réunion triennale du collège des physiciens, qui a lieu aujourd'hui.

Michael Moore, a été condamné à 2 mois de prison, pour assaut brutal sur son vieux père.

Hier, une pauvre insensée qui avait trouvé un gîte dans le refuge du Bon-Pasteur, a jeté une vieille femme par le châssis du premier étage et en a battu une autre assez gravement. Les blessures des deux victimes ne sont pas dangereuses. Des mesures vont être prises pour placer la pauvre folle dans une maison de santé.

Ottawa.

14 juillet.

Les détectives espèrent maintenant trouver Heney, le meurtrier du constable Morrison.

Les travaux du pont de Hull ont été repris.

La chaleur est intense; hier, à midi, le thermomètre marquait 88 degrés à l'ombre.

Le Rév. P. Whalen, secrétaire de Mgr. Duhamel, laissera prochainement cette ville et ira joindre l'ordre des Oblats à Montréal.

Un jeune garçon, nommé Quirk est tombé dans la rivière et s'est noyé avant qu'on ait pu lui porter secours.

Etats-Unis.

New-York, 13 juillet.

Le Dr. Tanner a accompli son 15e jour de jeûne. Il prétend se trouver mieux et être moins affamé que la semaine dernière.

COURRIER DE LEVIS.

Religieux.—Samedi dernier, à eu lieu, à St. George, Beauce, une cérémonie des plus imposantes. Il s'agissait de la bénédiction de la pose de la première pierre d'un couvent. Mgr. l'Archevêque présidait à la cérémonie.

Après la bénédiction deux adresses furent présentées à Mgr. l'Archevêque qui eut une heureuse réponse.

L'une de ces adresses étaient lue par Mlle. Fortin, fille de M. Fortin, cultivateur; et l'autre par Mlle. Mazélie Poulain, fille de M. Ephrem Poulain marchand.

Toute la population de la paroisse et un grand nombre d'étrangers assistaient à cette cérémonie religieuse.

Grâce au zèle du Rév. M. le curé, de la bonne volonté des paroissiens et de l'aide généreuse de la famille Pozer, la paroisse St. George sera doté bientôt d'un couvent, désiré depuis longtemps, qui rendra de grands services dans l'éducation des jeunes filles de cet endroit.

Educational.—Suivant le rapport du surintendant de l'instruction publique pour l'année 1878-79, la province de Québec renferme 970 municipalités scolaires, 4291 arrondissements, 3938 maisons d'école, 4,282 écoles sous contrôle, 239,808 élèves, et de ce nombre 183,730 fréquentent assidûment les écoles.

Par ces chiffres il est facile de constater un progrès régulier dans l'organisation scolaire.

Militaire.—Un détachement de la batterie A est traversé en cette ville, ce matin; il s'est rendu au fort No. 1 où il demeurera jusqu'au mois de septembre prochain.

Ecclesiastique.—M. Anselme Déziel qui a rempli la charge de directeur du collège, l'année dernière, doit revenir à la Cure.

M. Noel ira à St. Joseph, comme vicaire, en remplacement de M. Auclair qui revient au collège.

Admis à l'étude.—Nous apprenons avec plaisir que M. Jodoin, de Longueuil, a été admis à l'étude du droit après un brillant examen subi devant le Barreau le Montréal.

Nos meilleures félicitations à notre jeune ami.

Fête.—Les matelots des navires français actuellement dans le port célébraient, hier soir, par des chants d'allégresse la fête du 14 juillet. Des pavillons tricolors flottaient au haut des mâts de hune. Plusieurs fois durant la soirée, des cris de "Vive la République" ont été entendus.

Attention.—Nous prions nos lecteurs de lire l'annonce de MM. Bourget & Cie, que nous publions dans une autre colonne.

Ces messieurs offrent en vente une quantité de charbon écossais, anglais et des provinces maritimes, et les forgerons ne devront pas manquer de se rendre à leur bureau sur le quai Barras, où ils pourront acheter à de meilleures conditions qu'ailleurs.

Plusieurs mille de briques rouges sont aussi à vendre; et de plus nous conseillons à nos lecteurs qui achèvent leur bois de chauffage pour l'hiver de s'adresser à MM. Bourget & Cie, quai Barras, qui leur vendront toutes sortes de bois à bon marché.

COURRIER DE QUEBEC.

Départ.—L'hon. M. Langevin partira d'Ottawa pour l'Ouest au commencement de la semaine prochaine. Il visitera Toronto, Niagara, Chatham et autres places.

Députation.—On dit que, certaine de l'annulation de l'élection de M. Perrault, une députation est allée prier M. Valin, président de la Commission du Commerce, de se laisser porter candidat pour le comté de Charlevoix.

Délégation.—Une délégation de Montréal, composée de M. le maire, du Trésorier de la Cité et de plusieurs échevins, est arrivée mardi, et a eu une entrevue avec les ministres provinciaux au sujet des affaires du fonds d'emprunt municipal. La délégation a laissé Québec le même jour paraissant être très-satisfaite du résultat de l'entrevue.

Eglise St. Patrice.—Il paraît que les Révérends Pères qui desservent cette église depuis quelques années partent sous peu. Le Père Henning serait remplacé par le Père Lowekamp et le Père Wyn, qui est parti hier, pour le Collège des Rédemptoristes d'Annapolis, Maryland, sera remplacé par le Père Burke.

Accident.—Un journalier, travaillant au chargement d'un navire, à l'anse Sharples, mardi, s'est fait horriblement écrasé la main entre deux morceaux de bois.

L'accident d'hier.—La femme qui est tombée du troisième étage de sa résidence, se nomme Mme Monahan et est âgée de 50 ans. Elle a un bras cassé, le crâne fracturé, et souffre encore de plusieurs autres blessures internes sérieuses.

Kowalski.—Ce célèbre pianiste a joué plusieurs morceaux hier après-midi, à la salle Victoria, devant un auditoire nombreux, qui ont fait l'admiration des auditeurs. C'est, paraît-il, le meilleur pianiste que le public de Québec ait encore entendu depuis plusieurs années.

Nouveau bureau.—La compagnie télégraphique Dominion a ouvert un nouveau bureau à Ethel, Ontario.

Personnel.—M. Provencher, ex-M. P. de Manitoba, et le Dr. Z. H. Graham, de Richmond, sont en cette ville.

Admis à caution.—Le Mercury, dit savoir que plusieurs prisonniers accusés d'avoir pris part à la dernière émeute, et dont le procès est fixé aux prochaines assises criminelles, ont été relâchés sous caution.

Pour le Saguenay.—Le vapeur Saguenay, laissera le quai St. André, demain matin, à 7.30 heures, pour le Saguenay et les ports intermédiaires.

Mort accidentelle.—Xavier Voelle, âgé de 15 ans, est mort hier, des suites des blessures reçues le 28 juin dernier, en travaillant à bord d'un navire.

La fugitive.—Nous empruntons à l'Événement d'hier ce qui suit.

Nous parlions hier soir d'une jeune fille disparue mystérieusement depuis dimanche. Nous avons aujourd'hui de nouveaux détails sur cette affaire.

M. Gagnon, chez qui la jeune fille avait demeuré en qualité de servante, a retrouvé sur la galerie de la maison le portemanteau le Céline Delisle, la fille en question. Il est fort surpris de cet incident et est d'opinion que c'est quelqu'un qui l'a apporté là, probablement un membre du sexe masculin connu de la fille Delisle. Dans le portemanteau M. Gagnon a trouvé la lettre suivante:

"Monsieur, "Daignez avoir la bonté de faire parvenir mon butin à ma sœur, elle m'a écrit le chairetier, je m'en vais en achors de ce monde, je vais vivre en... Ne me cherchez pas, ce sera en vain. Adieu, au revoir, votre très humble servante,

"CELINA DELISLE.

"Excusez mon écriture, car sur le départ c'est comme sur le voyage. Je m'en vais, adieu. Embrassez votre petite fille pour moi, que Dieu vous la conserve.

"Ne m'oubliez pas dans vos prières....."

En scrutant davantage les profondeurs du porte-manteau, M. Gagnon a trouvé une autre lettre de la fille Delisle à sa sœur, conçue dans les termes suivants

"Bien chère sœur,

"Voici ce jour enfin tant désiré depuis longtemps, et aujourd'hui je vous laisse tous, ce n'est pas parce que mon cœur est dur et ingrat comme tu me l'a dit bien des fois. Mais au contraire, chère sœur, il n'est même que trop tendre et sincère, depuis longtemps qu'il lutte sans cesse, qu'il cherche de s'éloigner de la main qui le pousse vers cette destinée que j'entrevois depuis longtemps, et a étouffé ce cri, ce cri si terrible qui me torturait jour et nuit, et me poursuivait partout, souviens-toi de ce que j'ai toujours dit, je m'en vais, ce n'est pas pour toujours, c'est à vous tous parents, d'offrir ce grand sacrifice à celui qui me conduit dans la voie que je vais suivre, et, bien chère sœur, c'est toi que je charge de consoler mes vieux parents. Adieu, vous tous parents, amis, ne pleurez point. Adieu! Adieu! je m'en vais, n'oubliez pas de penser à moi dans vos prières, excusez le papier et l'écriture, parce que je suis pressé, tu payeras le transport de mon butin, tu l'aura pas chez nous—je ne prétends plus à rien.—Ta sœur, CELINA DELISLE."

Cette lettre était écrite sur du gros papier, appelé communément papier brouillard et servant d'enveloppe au fil de Clark & Cie.

FAITS DIVERS.

Projet de loi.—Le prince de Galles, le prince Alfred et le prince Arthur se sont rendus tous trois à la Chambre des Pairs le soir du 25 juin dernier pour voter en faveur du projet de loi de Lord Houghton légalisant les mariages entre beau-frère et belle-sœur. Quand le bill subit sa seconde lecture le prince de Galles présenta une pétition demandant son adoption ouverte de nombreuses signatures.

Cette action de l'héritier présumptif du trône, et de ses frères a été remarquée. L'an dernier, le prince de Galles a proposé lui-même l'adoption d'un bill de même nature.

Examen.—Sur quarante deux aspirants à l'étude du droit à Montréal vingt deux seulement ont été admis.

Petite accident.—Un terrible accident vient d'avoir lieu en Suisse sur la route de la Tête-Noire, entre Martigny et Chamounix. Un Anglais, M. John Rivington, sa femme et ses trois filles se rendaient en voiture à Chamounix, lorsque le véhicule dans lequel se trouvaient M. et Mme. Rivington roula tout-à-coup dans un précipice, les chevaux ayant eu peur.

Mme. Rivington a été tuée, et son mari grièvement blessé. Leurs filles qui les suivaient dans une autre voiture ont été témoins de cette épouvantable accident sans pouvoir leur porter secours. M. Rivington a été transporté à Genève où il a reçu les soins les plus empressés.

Naissance.

En cette ville, le 13 du courant, la dame de M. F. X. Grenier, typographe, un fils.

Le 14 du courant, la dame de M. G. H. Barfour, un fils.

Deces.

A Québec hier matin, à l'âge de 74 ans, M. F. X. Bedard. Ses funérailles auront lieu vendredi matin, le 16 courant. Le convoi partira de sa demeure, rue de la Reine, No. 194, à 9 heures précises. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Québec hier matin, à l'âge de 15 ans, M. Xavier Voelle. Ses funérailles auront lieu vendredi matin. Le convoi

laissera la demeure de son père, rue Prince de Galles, No. 9, Terrain Bedard, St. Sauveur, à 8 heures. Les membres de la Section No. 5 de la Société Bienveillante des Journaliers de Navires sont priés d'y assister.

A St. Roch de Québec, le 13 du courant, à l'âge de 12 jours, Marie-Joseph-Arthur-Eugène, enfant de M. H. Gagnon marchand.

A Québec le 13 du courant, est décédé à l'âge de 61 ans, M. Michel Rousseau. Les obsèques auront lieu vendredi matin. Le convoi funèbre laissera sa demeure No. 31, rue Ste. Marguerite, à 7.30 heures, pour se rendre à l'église St. Roch et de là au cimetière St. Charles. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCI SAUVEZ VOS ENFANTS.

MADAME, pour guérir vos enfants de la diarrhée, des maladies de la dentition pour les faire reposer, pour les rendre actifs et intelligents, pour qu'ils marchent jeunes, en un mot, pour les rendre forts, vigoureux et leur donner une bonne santé, servez-vous du Sirop du Prince de Galles de Mme. Harwood, que vous pouvez vous procurer chez le marchand le plus près pour 25 cts. La Bouteille. Il y a plus de propriétés guérissantes et fortifiantes dans ce Sirop que dans aucun autre préparation connue.

S. MARMET, Pharmacien, agent pour Lévis.

Quai Barras

CHARBON

Écossais, Anglais et des Provinces Maritimes.

Pour Forgeron de New-Castle.

Briques Rouges

Bois Franc et Bois Mou

A rendre sur le Quai BARRAS par BOURGET et CIE.

Lévis, 15 juillet.



DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Des soumissions cachetées, adressées au commissaire et en double à l'adresse de M. le Directeur des Travaux Publics, seront reçues au Département des Travaux Publics, jusqu'à SAMEDI, le 31 Juillet courant pour la fourniture de 2800 poteaux de télégraphe ou plus, pour la construction d'une ligne de télégraphe, devant s'étendre, depuis le village de la Bale St. Paul, jusqu'à la ville de Chatham; et aussi pour la fourniture de 1575 poteaux ou plus, pour une autre ligne, devant relier le village de la Malbaie, à un certain endroit, à 0.3 près de l'embouchure de la Rivière Sagouinay.

Ces POTEAUX devront être en CÈDRE, sans écorce, et avoir les dimensions suivantes, savoir: 14 pieds de longueur, et pas moins de 6 pouces de diamètre au petit bout et 10 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.

Ils devront être livrés le ou avant le 31 Août 1880, aux endroits qui seront désignés plus tard par ce Département.

Les soumissionnaires devront indiquer dans leur soumission le prix par poteau.

Paiement sera fait, après livraison complète de tous les poteaux et sur l'estimation certifiée, d'un officier de ce Département qui sera nommé pour les inspecter et les recevoir.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

S. CH. PLEAU,

Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,

Ottawa, 9 juillet, 1880.

S. MARMET

APOTHAICARE

Côte des Marchands, Lévis

A toujours en mains, Drogues, Météoriques, Remèdes patentés, Pain Kéllér, Sirop Ep nette, Extrait le Mail, Huile foie Morue préparé, Vegetine etc. etc., Articles de toilette; Restaurateurs, Huile, Essence, Brosses, poignes, etc., Aux CULTIVATEURS.—VERT-PARIS, HELIOPHORE, ELEXIR, GUM D'EPINETTE pour fumée à 15 cts, la Bouteille; présentation reconnue excellente et très employée.

ARTICLES

FANTASIE.

Venant d'être reçu : Carton troué diverses couleurs et patrons nouveaux. Motifs, grandeur 8x10, 8x12 et 16x22. Grands Chromos et Scrap Pictures. Un nouveau choix de mouleurs. Cadres rustiques. Crochets, anneaux, clous et cordes curcadres.

TRUDEL & ROUHIER, Libraires, 25, Côte du Passage, Lévis.



DEPARTEMENT

TRAVAUX PUBLICS

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et endossées "Soumission pour la construction de Lignes Télégraphiques," seront reçues à Ottawa jusqu'à SAMEDI à midi, le 21 du courant pour la construction de lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Magdeleine, dans le Golf St. Laurent.

On pourra se procurer à ce bureau les formulaires de soumission et la spécification, le ou après le 12 du courant.

Les personnes qui doivent soumissionner sont notifiées que les soumissions ne seront pas prises en considération, si elles ne sont faites sur les blancs de formules fournis par le Département et si elles ne sont signées de leur véritable signature.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque pour une somme égale à 5 p. c. du montant total de la soumission; lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU, Secrétaire.

Départ des Trav. Publics, Ottawa, 9 juillet, 1880.

BUREAU

Corporation

DE LA VILLE DE LEVIS.

Avis Public

EST par le présent donné qu'une assemblée publique des électeurs de la ville de Lévis, pour le quartier Lauzon, qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux pour la dite ville se tiendra dans la dite ville, vendredi, le 23me jour de juillet courant, à neuf heures avant midi et qu'un poll sera ouvert, le même jour, et à la même heure dans le dit quartier Lauzon, dans la salle du conseil, dans la halle du marché Lévis.

Afin de procéder à et alors à l'élection d'un conseiller pour la dite ville pour le quartier Lauzon, pour remplacer le conseiller Geo. T. Davie qui a résigné son siège et dont la démission a été dûment acceptée par une résolution du conseil passée à cet effet; le tout conformément aux dispositions de l'acte incorporant la ville de Lévis et de ses amendements.

Date en la ville de Lévis, ce sixième jour du mois de juillet, mil huit cent quatre vingt.

GEORGE COUTURE, Maire.

FLAVIEN ROY, Secrétaire-Trésorier.



CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien

Soumission pour fiches.

Des soumissions seront reçues par le sousigné jusqu'à MÉRREDI MIDI, le 21 juillet courant, pour fournir 200 tonnes de fiches pour rails de chemin de fer. Les soumissions devront être écrites sur des formulaires imprimés dont il est loisible de se procurer des copies ainsi que tous autres renseignements en s'adressant à l'ingénieur en chef à Ottawa.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 6 juillet 1880.

CIE. D'ASSURANCE

Maritime et contre l'Incendie

"DOMINION"

Bureau principal pour la province de Québec:

119, rue St. François-Xavier MONTREAL.

CAPITAL: \$1,000,000 Dépot au gouvernement. 50,000

Assuré à des taux modérés.

ALFRED LEMIEUX, Agent

Bureau: 28, Côte du Passage, Lévis, 5 avr. 1880.



Ligne de la Malle Royale 1880 1880

LIGNE DE VAPEURS

ALLANT

AU SAGUENAY

TADOUSSAC, CACOUNA, RIVIERE DU LOUP et MURRAY BAY

A COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus

SAGUENAY, Ca. L. Lecours, ST. LAWRENCE, Alex. Barras.

Partiront du quai Saint-André comme suit:

Les MARDIS et VENDREDIS, à 7 30 A. M. le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrivera à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

Les MÉRREDIS et SAMEDIS à 7 30 A. M. le St. Lawrence, pour la Baie des Ha! Ha! arrivera à la Baie St. Paul, les Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. et O., et le chemin de fer Grand Tronc; et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour et des provinces maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laissent la Rivière du Loup: Pour le Saguenay, à 5 00 P. M. le même jour; et pour Québec, les mercredis, jeudis et samedis à 5 00 P. M., et les dimanches à 7 00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.

A. GABOURY, Secrétaire.

1er juillet 1880.



Odil. Vallières & Cie.

Horlogers-Bijoutiers,

No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BYGUES et JONGS.

Montres et horloges réparées avec soin et garanties Lévis, 7 juin 1880.

BAIE DES HA! HA!

Maison McLean

LES TOURISTES ne peuvent trouver de meilleurs amusements qu'en pensionnant au magnifique hôtel de M. McLEAN.

Des embarcations seront toujours à la disposition des pêcheurs et des personnes désirant sortir sur la baie.

Cet hôtel est situé sur un promontoir faisant face à la baie, offrant le plus beau point de vue de toute la Puissance.

P. McLEAN, Propriétaire.

Québec, 10 juillet 1880.

ALEXANDRE LANGLOIS Marchand general de Provisions, etc.

FRANÇOIS, BEAUCE Miss d'or de la Beauce.

TRAVAUX IMMENSES!

FORTUNE! FORTUNE!

Tous les jours un grand nombre d'étrangers spéculateurs et ouvriers arrivent à la Rivière Jalbert, Rivière-du-Loup, rivière Chaudière, Beauce, dans le but d'acheter des lopins de terre ou de travailler à l'exploitation de ces mines si riches.

A tout instant, l'on entend dire que des lingots depuis un gramme jusqu'à 4 onces et plus sont trouvés par des mineurs. Enfin la plus grande excitation règne à ce sujet.

Je profite donc de cette occasion pour annoncer aux mineurs et au public en général que j'ai ouvert un magasin général au village de St. François, Beauce où les mineurs et tout ceux intéressés dans l'exploitation des mines trouveront constamment: Ferronneries: Pelles, Piques, Fourches pour dalles, (Siuce Forks) et tout ce qui concerne cette branche de commerce.

Marchandises sèches. Tweeds pour habillements, Draps, coton, flanelles, chemises, etc.

Groceries: Thé, café, sucres, melasses, sirup, chandelles, savon, etc.

Provisions: fleur, lard, poisson, saucoux, grain, etc. etc.

Le tout vendu au même prix qu'à Québec. Il suffit d'une visite pour vous en convaincre.

Les plus hauts prix sont payés pour l'or.

J'échange l'or pour de l'argent ou des marchandises à des conditions plus avantageuses qu'à Québec.

ALEXANDRE LANGLOIS, Marchand général de provisions

18 mars 1880

LE PLUS

Grand Assortiment

DE

CHAPEAUX ET FOURRURES DE LA PUISSANCE

Venant d'être reçus et fabriqués expressément pour la grande

Fete Nationale

CHEZ

J. B. LALIBERTE

124, RUE ST. JOSEPH

ST. ROCH, QUEBEC.

Nos Départements de FOURRURES ET DE CURIOSITES INDIENNES seront ouverts tout le temps de la fête, tout ordre laissé à notre établissement pour fourrures tel que Capots, Manteaux pour dames, Sets de fourrures, Caques.

—AUSI—

Chapeaux de soie, sera exécuté et livré dans les vingt-quatre heures, et tous ces effets seront faits dans les derniers goûts et vendus à des prix défiant toute compétition.

J. B. LALIBERTÉ.

19 juin.

BUREAU DE LA CORPORATION

DE LA

Ville de Lévis

LEVIS, 23 JUIN 1880

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux électeurs municipaux de la ville de Lévis que le rôle d'évaluation de la dite ville de Lévis, sera déposé au bureau du secrétaire-trésorier, en la dite ville, pendant la période d'un mois, où l'on pourra le voir, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, à compter du vingt-deuxième jour de juin courant au vingt-sixième jour de juillet prochain et dans cet intervalle, toute personne qui se croira lésée de toute estimation exagérée, ou tout électeur qui désirera en faire biffoir ou y faire ajouter quelque nom, fera une demande à cet effet par écrit, et la soumettra au sousigné, le ou avant le dit vingt-sixième jour de juillet prochain et à l'expiration du mois ci-haut mentionné, savoir: le dit vingt-sixième jour de juillet prochain à huit heures de l'après-midi, en le bureau de la dite corporation, le conseil de la dite ville de Lévis, procédera à l'examen ou révision du dit rôle d'évaluation.

GEORGE COUTURE, Maire.

FLAVIEN ROY, Secrétaire-Trésorier.

Grande Vente Annuelle

A LA

MAISON ST. VALIER

Nous commençons aujourd'hui notre grande vente annuelle. Nous avons fait des réductions énormes dans tous les départements. Nous en donnons un abrégé par la liste ci-dessous:

- Tweeds double largeur, depuis 45 cts. en montant. Tweeds Sherbrooke, valant 55 cts. pour 35 cts. Tweeds Ecosais, valant \$1.20 pour 70 cts. Serge noire, double largeur depuis 70 cts. en montant. Drap noir, depuis 55 cts. en montant. Wincoys et Cotons à chemises, depuis 6 cts. en montant. Wincoys uni depuis 5 cts. en montant. Un lot de belles Fanelles d'été à grande réduction. Chapeaux feutre durs et mous valant 90 cts. pour 55 cts. seulement. Chemises blanches, depuis 60 cts. en montant. Chemises Regatta avec deux collets, valant \$1.25 pour 75 cts. AINSI que Collets, Cravates, Bretelles, Mouchoirs, etc., à grande réduction. Etoffes à Robes pour 9 cts. seulement. 900 verges Etoffes à Robes, laine et soie, valant 22 cts. pour 10, 12 et 15 cts. 500 verges Etoffes à Robes en coupons pour 8 cts. la verge. Cordé de toutes couleurs valant 22 cts. pour 10 cts. Un beau lot de Cordé de couleurs importé d'ectement de Paris, valant 55 cts. pour 25 cts. seulement. Alpa noir, valant 27 cts. pour 11, 13 et 15 cts. Cobourg noir depuis 15 cts. en montant. Paramata noir valant 40 cts. pour 24 cts. Crêpe depuis 45 cts. en montant. Toile pour robes, valant 15 cts. pour 8 1/2 cts. Merinos français de toutes couleurs, valant 55 cts. pour 30 cts. seulement. Mousseline à rideaux depuis 4 cts. en montant. Mousseline pour grands rideaux, valant 25 cts. pour 15 cts. en montant. Point pour grands rideaux, valant 45 cts. pour 25 cts. en montant. Soie cordée un peu endommagée, depuis 20 cts. en montant. Un grand lot d'indiennes anglaise et française valant 15 cts. pour 8 cts. Serviettes, depuis 3 cts. Coton blanc, double largeur, valant 20 cts. pour 13 cts. seulement. Aussi Cotons Jaunes, Shirtings et Cotons à tisser. Toutes marchandises de notre Etablissement sont à la même réduction.

A l'Enseigne du Steamship

Chez THOMAS McCORD

233, rue St. Valier, Québec.



CHEMIN DE FER

DE

Levis et Kennebec.

A PARTIR DE

Lundi, 28 juin

Les trains marcheront comme suit:

Mixte. Malle. Laissant Lévis pour St. Joseph 9 30 A. M. 4 00 P. M. Arrivant à St. Joseph 12 30 P. M. 7 00 " Laissant St. Joseph pour Lévis 5 00 P. M. 6 00 A. M. Arrivant à Lévis 8 00 " 9 00 "

P. S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'or Chaudière. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.

Billet de retour pour St. Joseph, 1ere classe \$ 2.00 2me classe 1.35

ROBERT SMITH, Gerant

Lévis, 28 juin 1880.

On demande

Deux ou trois commis sachant parler l'anglais et le français et ayant une expérience de deux ou trois années dans le commerce de marchandises sèches.

S'adresser à ce bureau.

Lévis, 7 juillet 1880.

C. L. ANGERS

TOBACONISTE

113, rue St. Jean, Haute-Ville QUEBEC.

Toujours en magasin: Tabac, Cigares, Cigarettes, Pipes, à vendre à BON MARCHÉ. Une visite est sollicitée.

Maison à vendre

Une maison à deux étages située en face de l'église N.-D. de la Victoire, voisine de la maison privée de M. Simpson, commerçant de charbon.

Cette propriété posède une des plus belles vues de cet endroit sur le fleuve. Les conditions seront libérales.

S'adresser à JOS. LEMIEUX, Ingénieur, bateau des traversiers, 4 juin 1880

A LOUER

La moitié d'une magnifique résidence privée, située près du Collège de Lévis, rue St. François, contenant sept appartements avec hangar et un grand jardin avec arbres fruitiers, ci-devant occupée par feu...

S'adresser à...

Lévis, 11 juin 1880.

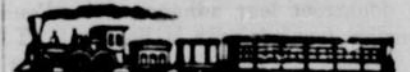
LA LOTERIE

Pour le Séminaire de Rimouski se tirera le 10 août prochain et les jours suivants.

UNE PIASTRE LE BILLET

250 lots à gagner: terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de goëlette, paque de robes, chromos encadrés, etc., etc. 1000 masses pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.

S'adresser au secrétariat de l'Evêché de Rimouski.



Chemin de Fer Q., M., O. et O

CHANGEMENT D'HEURES

A COMMENCER

Mercredi, 23 Juin '80

les Trains partiront comme suit:

Table with columns: Départ de Hochelaga pour Hull, Arrivée à Hull, Départ de Hull pour Hochelaga, Arrivée Hochelaga, and Departure times for Mail and Express.

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.) Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.

Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers, et élégants Chars Doroirs sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m.

Tous les Trains marchent d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes, Montréal.

Bureau des Billets, 202, rue St. Jacques, Montréal.

Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec. L. A. SENECAI, Surintendant Général. 21 juin 1880.